



ADDITIF RECTIFICATIF

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°001/AONO/CNG/SIGAMPCIPM/2025 DU 28/11/2025, POUR LA RECONSTRUCTION D'UN DALOT DOUBLE EFFONDRE DE 2X2X2X7 METRE(14 m) SUR LA RIVIERE MBALELON AU PK 2+40 ET ACCES SUR LE TRONÇON DE ROUTE COMMUNALE INTER ROUTE BITUMEE-2+40 ET CARREFOUR ETOA ENYEGUE-LIMITE BIKOK-OFFOUMOUN SLECK BROUSSE (LOT 1) ET LA RECONSTRUCTION D'UN PONT EFFONDRE DE 12 M SUR LA RIVIERE YEGUE AU PK 2+00 SUR LE TRONÇON DE ROUTE CARREFOUR EKOUDOUUM-CHEFFERIE DE MESSOK II-NKOLBIBANDA (LOT 2), DANS LA COMMUNE DE NGOUМОU.

Le Maire de la Commune de Ngoumóu

Autorité Contractante

Pièce n°01 Avis d'Appel d'Offres	Pièce n°01 Avis d'Appel d'Offres
AU LIEU DE	LIRE PLUTOT
<p>7. Financement : Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP du MINTP, exercice 2026. Imputation budgétaire.....</p> <p>8. Mode de soumission : Absence du mode de soumission</p> <p>14. (A) Critères éliminatoires</p> <p>a) Offre administrative :</p> <p>2) Absence ou non-conformité de la caution de soumission timbrée au tarif en vigueur accompagnée du récépissé CDEC à l'ouverture des offres ;</p> <p>5). Absence de l'autorisation de catégorisation</p> <p>b) offre technique</p> <p>* non inscription du conducteur des travaux à</p>	<p>7. Financement : Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP du MINTP, exercice 2026. En l'absence de l'imputation budgétaire, la notification du Marché est subordonnée à l'existence de la preuve du financement.</p> <p>8. Mode de soumission : le mode de soumission pour cette consultation est hors ligne</p> <p>14. (A) Critères éliminatoires</p> <p>a). Offres administrative :</p> <p>2). Absence du cautionnement de soumission accompagné du récépissé CDEC à l'ouverture des plis.</p> <p>5). Absence de l'attestation de catégorisation D du sous-secteur des Travaux Publics.</p> <p>b) offre technique : ces critères ne sont pas nécessaires au regard de l'exigence de l'attestation de catégorisation (la présence de l'attestation de</p>

<p>l'ONIGC,</p> <ul style="list-style-type: none"> * non justification de la possession en propre ou en location de l'un des matériels prioritaires suivants : -une nivelleuse, - un camion benne, -un camion-citerne <p><u>14.(B) critères essentiels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * le personnel d'encadrement proposé, * les références de l'entreprise * le matériel à mobiliser <p><u>14 (A) Critères éliminatoires</u></p> <p>a) Offre administrative :</p> <p>Nombre de critères éliminatoires dans l'AAO en version française : 05</p> <p>Nombre de critères éliminatoires dans l'AAO en version anglaise : 04</p> <p>Nombre de critères éliminatoires dans la grille d'évaluation des offres : 04</p> <p>15. Attribution : Absence du nombre maximum de lots dont le candidat peut être attributaire</p>	<p>catégorisation comporte tous ces critères).</p> <p>14.(B) critères essentiels : Ces critères ne sont pas nécessaires au regard de l'exigence de l'attestation de catégorisation (la présence de l'attestation de catégorisation comporte tous ces critères).</p> <p>14 (A) Critères éliminatoires</p> <p>(a) Offre administrative :</p> <p>Nombre de critères éliminatoires dans l'AAO en version française : 05</p> <p>Nombre de critères éliminatoires dans l'AAO en version anglaise : 05</p> <p>Nombre de critères éliminatoires dans la grille d'évaluation des offres : 05</p> <p>15. Attribution : un candidat ne peut être attributaire que d'un (01) seul lot.</p>
<p>PIECE N° 2 CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (C.C.A.P.)</p>	<p>PIECE N° 2 CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (C.C.A.P.)</p>
<p>AU LIEU DE</p>	<p>LIRE PLUTOT</p>

ARTICLE 8 : ORDRES DE SERVICE

8.1. l'ordre de service de commencer les travaux est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au cocontractant par le Chef de service du marché avec copie à l'ingénieur du marché, à l'Organisme payeur et DD/MAP/MAK,

Article 49.2 douze exemplaires du présent marché seront édités par les soins du Maître d'Ouvrage Délégué

ARTICLE 8 : ORDRES DE SERVICE

8.1. Dès notification du marché au titulaire, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'un délai de quinze (15) jours calendaires pour signer l'ordre de service de démarrage des travaux. Cet Ordre de service est notifié au cocontractant par le Chef de service du marché dans un délai de sept (7) jours calendaires Une copie dudit ordre de service est transmise au Ministère chargé des Marchés Publics ou son démembrement déconcentré compétent, à l'Organisme chargé de la Régulation, au Chef de service du marché, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur et au Maître d'œuvre le cas échéant

Article 49.2 La reproduction de [Vingt (20)] exemplaires du présent marché à faire souscrire par le cocontractant est à la charge du Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué.

LE RESTE SANS CHANGEMENT

- Ampliations:**
- ✓ ARMP/CE/YDE
 - ✓ PREFET/MAK
 - ✓ DDMINMAP/MAK
 - ✓ Président CPM.C.NGOUMOU
 - ✓ Chrono/archives
 - ✓ Affichage

Ngoumou, le 11 DEC 2025
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOUMOU

